Des banques autorisées par la Cnil à tester la reconnaissance vocale

	Des banques autorisées par la Cnil à tester la reconnaissance vocale

La Cnil indique avoir autorisé neuf établissements bancaires à expérimenter la reconnaissance vocale pour s'authentifier lors d'une connexion à un compte ou pour effectuer certaines transactions.

Lorsque vous vous connectez à votre compte bancaire, vous entrez certainement le numéro de votre compte, un mot de passe et éventuellement d'autres informations, comme votre code postal, pour être redirigé sur votre caisse régionale. Quand vous effectuez un virement bancaire ou un paiement quelconque, peut-être validez-vous la transaction en tapant un code. Ces méthodes d'authentification mises en place pour s'assurer que c'est bien vous qui cherchez à accéder au compte ou qui donnez certains ordres ne sont pas la panacée en matière de sécurité informatique mais elles ont le mérite d'être familières pour le grand public et facilement renouvelables en cas de besoin. Or aujourd'hui, elles sont concurrencées par la biométrie…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Neuf banques autorisées par la Cnil à tester la reconnaissance vocale – Business – Numerama*